# *CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE* ENTRE PROFESSIONNELS

## *1. Désignation*

**BGE COOP** (Maison des Entrepreneurs), SAS SCIC, est l'organisme de formation professionnelle déclaré sous le numéro d'activité 73 31 07990 31 auprès de la DREETS d'Occitanie. Son siège social est fixé au 3 chemin du Pigeonnier de la Cépière, Bâtiment C, 31 100 Toulouse. Numéro SIREN : 383609476 – Code NAF : 8299Z – Certificat Qualiopi n° 383609476 du 19/07/2024 au 18/07/2027.
Les formations objet des présentes CGV sont conçues, élaborées et dispensées sous la marque « J'Anime Formation » par Aline BEX, entrepreneure salariée de BGE COOP, dans le Grand Sud-Ouest et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :
- **client** : toute personne physique inscrite à titre individuel à une formation professionnelle auprès de La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP.
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **formations professionnelles inter-entreprises** : les formations inscrites au catalogue de La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- **formations professionnelles intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Les présentes Conditions générales de Vente sont régies par le droit français.
En cas de litige ou de différend relatif à l'interprétation, l'exécution ou la validité des présentes CGV, les parties s'engagent à rechercher **une solution amiable** en priorité. À ce titre, elles peuvent convenir de recourir à un **mode alternatif de résolution des litiges**, tel que la **médiation** ou la **conciliation**.
En l'absence d'accord amiable dans un délai de **30 jours** à compter de la notification écrite du différend, **compétence expresse est attribuée au tribunal de Toulouse**, seul compétent pour régler le litige y compris en cas de pluralité de défendeurs, de procédure d'urgence ou d'appel en garantie.

## 2. *Objet*

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation professionnelle proposée par La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP, sous la marque « J'Anime Formation » auprès de clients professionnels : entreprises, associations, collectivités ou indépendants agissant à des fins professionnelles. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Ces conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

## 3. *Commande et contractualisation*

Toute inscription est considérée comme définitive dès la signature d'un devis, d'un bon de commande ou d'une convention, comportant la mention « Bon pour accord ».

## 4. *Conditions financières, règlements et modalités de paiement*

Tous les prix sont indiqués en euros et toutes taxes comprises. Conformément aux dispositions de l'article 261-4-4° du Code général des impôts, les prestations de formation professionnelle continue réalisées par BGE COOP sont **exonérées de TVA**, sous réserve que ces actions soient réalisées dans le cadre légal défini par le Code du travail.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte pour paiement anticipé à l'ordre de **La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP**. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. **La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP**.

En cas de règlement par l'**OPCO** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le **Client** retourne dûment renseigné, daté,

tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à **La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP**. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée par **La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP** au **Client**. Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, **La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation

### *5. Annulation ou abandon de la formation par le client*

Pour une formation courte :

**Conformément à l'article L.6354-1 du Code du travail**, en cas de non-réalisation totale ou partielle de l'action de formation, l'organisme prestataire remboursera au cocontractant les sommes perçues indûment à ce titre.

En cas de renoncement par l'entreprise **à moins de 10 jours** avant la date prévue de la formation, ou en cas d'abandon en cours de session, l'organisme facturera uniquement les frais engagés et les prestations effectivement réalisées.

En dehors de toute justification par un cas de force majeure, le solde restant dû pourra faire l'objet d'un avoir ou d'un report selon les possibilités de reprogrammation.

Aucune pénalité ne sera appliquée en cas d'annulation pour force majeure justifiée.

Pour une formation longue :

**En application de l'article L.6354-1 du Code du travail**, si la formation n'est pas réalisée totalement ou partiellement, l'organisme de formation remboursera les montants correspondant aux prestations non effectuées.

En cas de désistement de l'entreprise **à moins de 30 jours** avant le démarrage de la session, l'organisme pourra retenir **30 % du coût total** pour couvrir les frais préparatoires engagés.

Si le désistement intervient **à moins de 15 jours**, **50 % du montant** sera facturé, sauf en cas de force majeure.

Passé ce délai ou en cas d'abandon en cours de parcours, **l'intégralité du coût** pourra être exigée, à l'exception des prestations non réalisées, qui seront remboursées ou reportées conformément à la réglementation en vigueur.

### *6. Annulation par La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP*

La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation en cas de force majeure ou de nombre insuffisant de participants. Dans ce cas, le client sera informé dans les plus brefs délais et **remboursé intégralement**, ou une **date de report** lui sera proposée.

### *7. Horaires et accueil*

Les lieux, adresse et horaires sont précisés sur chaque convention.

### *8. Effectif et ajournement*

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.

L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à **La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP** ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes.

**La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP** peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, **La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP** se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

### 9. *Devis et attestation*

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en trois exemplaires par **La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP** au **Client**. Deux exemplaires dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP par tout moyen à la convenance du **Client** : courrier postal, fax, e-mail. Le cas échéant une convention particulière sera établie entre **La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP** et le **Client**.

A l'issue de la formation, **La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP** remet une attestation de formation au **Stagiaire**. Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.

### 10. *Obligation et force majeure*

Dans le cadre de ses prestations de formation, **La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP** est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**. **La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à **La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP**.

### 11. *Propriété intellectuelle et copyright*

Tous les contenus, documents, supports pédagogiques, présentations ou éléments de formation remis ou utilisés pendant les sessions, quel qu'en soit le format (papier, numérique, audiovisuel, oral, etc.), sont des **œuvres protégées** au sens des articles **L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle**.

Ces éléments demeurent la propriété exclusive de La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP, auteur ou titulaire des droits, et **ne peuvent en aucun cas être reproduits, diffusés, modifiés, partagés ou exploités, même partiellement**, **sans autorisation écrite et préalable**.
Toute utilisation à des fins commerciales, pédagogiques, de reproduction ou d'animation en dehors du cadre contractuel de la formation est strictement interdite et pourra donner lieu à des poursuites.

### *12. Confidentialité*

Chaque partie s'engage à respecter la confidentialité des informations, documents, données ou échanges, de quelque nature qu'ils soient (techniques, commerciaux, pédagogiques, organisationnels…), auxquels elle pourrait avoir accès dans le cadre de l'exécution ou de la préparation de la formation.
Ces informations ne pourront être utilisées à d'autres fins que l'exécution du contrat ou communiquées à des tiers sans l'accord préalable et écrit de l'autre partie, sauf obligation légale ou réglementaire.
La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP s'engage notamment à ne pas divulguer les informations transmises par le client ou les stagiaires, à l'exception des partenaires ou financeurs directement impliqués dans la mise en œuvre de la formation (ex. Auditeur QUALIOPI, DREETS…).

Communication institutionnelle : sauf opposition expresse du client, formulée par écrit, La Maison des Entrepreneurs Bex Aline - BGE COOP se réserve la possibilité de mentionner l'intitulé de l'action de formation et le nom de l'organisation cliente à titre de référence dans sa communication (supports commerciaux, site internet, rapport d'activité…).

### *13. Protection des données personnelles*

Les données personnelles recueillies dans le cadre de la présente convention sont traitées de manière informatisée par **Aline BEX**, agissant en qualité de **responsable de traitement**, domicilié à :
275 chemin des Pasturals 46130 PRUDHOMAT, aline.bex@janime-formation.fr.
Ce traitement a pour finalité la gestion administrative, pédagogique et financière de la formation, ainsi que la production des documents obligatoires (attestations, émargements, bilans…). La base légale de ce traitement est **l'exécution d'un contrat** (article 6.1.b du RGPD).

Les données sont destinées uniquement aux services internes de l'organisme de formation et, le cas échéant, aux organismes financeurs (OPCO, DREETS, Auditeur QUALIOPI etc.), dans le respect des obligations légales et réglementaires.

Les données sont conservées pendant une durée de 5 années pour les données relatives à la formation et de 10 ans pour les pièces comptables à compter de la fin de la formation, sauf obligations légales contraires.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés », chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition au traitement de ses données, ainsi que du droit à la portabilité de ses données le cas échéant.

Pour exercer vos droits ou poser une question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter BEX Aline, 275 chemin des Pasturals 46130 PRUDHOMAT,
aline.bex@janime-formation.fr, 06 73 70 39 58

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la **CNIL** (www.cnil.fr).

### *14. Règlement des litiges*

Le client reconnaît avoir **pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente** avant de confirmer sa commande ou signer la convention de formation, et **les accepte sans réserve**.

Les présentes CGV sont **réputées lues et acceptées** dès lors qu'elles sont communiquées ou jointes au devis, à la proposition commerciale ou à la convention signée.

Fait à : .....

Le : ..... / ..... / .....

**Signature du client précédée de la mention manuscrite :**

**« Lu et approuvé »**

Nom : .....

Fonction : .....

Cachet de l'entreprise